



## Compte-rendu du conseil municipal du 02/04/2024

Présents : Marc GERAUDIE, Simone CROUZETTE, Jean Michel LEYRIS, Cathy VILLATOUX, Georges MAZEAUD, Josette VERDEYME, Gérald VILLETTE, Sylvie BOUDRIE, Jean Luc CHAMBRAS, Isabelle MARLINGE, Romain MANCI, Joelle CLEDIERE, Romuald RHODES (à partir de 19 h 40), Alexandra CERTAIN, Pierre FOURCHES, Charles ORLIANGES

Excusés : Isabelle NOËL (procuration à Josette VERDEYME), Romuald RHODES (procuration à Simone CROUZETTE jusqu'à 19 h 40) et Sabrina POUGET (procuration à Charles ORLIANGES)

Secrétaire de séance : Cathy VILLATOUX

\*\*\*\*\*

➤ Approbation du CR de la séance du 08/02/2024 : ce compte rendu a été **validé à l'unanimité**

➤ Vote des taux / taxes locales : la municipalité a pris la décision de ne pas modifier les taux en 2024. Malgré cela, les impôts fonciers augmenteront pour tous ceux qui y sont éligibles. En effet, basée sur l'inflation, l'augmentation des bases sera finalement de 3,9 %. Lors de l'élaboration du budget, nous avons prévu 3,1 %, aussi le gain pour la commune sera de 12 000 € par rapport à ce qui avait été budgété.

**Adopté à l'unanimité**

➤ Participation adhésion à la FDEE : la commune doit payer sa cote part pour 2024 à la FDEE pour un montant de 10 279,42 € ce qui représente environ 20 € par foyer. Il est proposé que comme les années précédentes, cette taxe soit supportée par les administrés, prélevée par les services fiscaux. Elle apparaît sur l'avis de taxes foncières.

**Adopté à l'unanimité**

➤ Modification des statuts de la FDEE : des modifications de périmètre et de compétences adoptées lors du conseil syndical de la FDEE du 08/02/2024 nécessitent une validation par chaque collectivité adhérente.

**Adopté à l'unanimité**

➤ Demande de subvention au Conseil Départemental pour la réfection d'une classe : dans la continuité des travaux de rénovation et d'entretien des bâtiments municipaux, il a été décidé de procéder à la réfection d'une classe de l'école primaire pour un montant HT de 7 212,80€. Le montant sollicité auprès du CD est de 1 803,20 € représentant 25 %.

**Adopté à l'unanimité**

➤ Demande de subvention au Conseil Départemental pour la réfection de la main courante au stade de rugby : cette main courante très ancienne a besoin de rénover afin d'assurer la sécurité de tous autour du stade. Le montant total HT s'élève à 4 385,15 €. Une subvention de 30 % soit 1 315,55 € est donc sollicitée auprès du CD.

**Charles ORLIANGES, président de l'AS SEILHAC rugby ne participe pas au vote.**

**Adopté à l'unanimité**

**(- 1 abstention)**

➤ Surveillance de la baignade été 2024 : comme tous les ans, il est nécessaire de procéder au recrutement de surveillants de baignade qui interviendront simultanément du 6 juillet au 1<sup>er</sup> septembre de 13 h 30 à 19 h. La surveillance ne sera pas assurée les lundis afin de se mettre en conformité avec le droit du travail. Actuellement il manque encore un surveillant.

**Adopté à l'unanimité**

➤ Liste des biens acquis en 2023 devant être amortis : mis en place en 2016, l'amortissement des biens acquis durant une année permet de valoriser le budget de fonctionnement. La durée d'amortissement est calculée en fonction de la nature du bien.

**Adopté à l'unanimité**

➤ Achat de parcelles sente de l'Oiselou : certaines parcelles appartiennent toujours à des propriétaires privés alors qu'elles font partie intégrante du domaine public. Il convient donc de réaliser des actes administratifs pour régulariser la situation des parcelles AR 313, AR 618 et AR 628 (nouvelle numérotation). Le prix est fixé à 100 €. Il y a sur SEILHAC beaucoup de situations identiques.

**l'unanimité**

**Adopté à**

➤ Création d'un poste d'animateur territorial : afin de redynamiser l'accueil de loisirs et de décharger la directrice des services de certaines tâches, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent de catégorie B à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain.

**Adopté à l'unanimité**

➤ Création d'un poste de rédacteur territorial : pour repyramider le service administratif où tous les agents sont sur le même grade et anticiper l'évolution à venir des carrières des secrétaires de mairie, il est proposé la création d'un poste de catégorie B sans recrutement.

**Adopté à l'unanimité**

➤ Décision modificative – budget lotissement des grillons : une facture d'actes notariés non prise en compte lors de l'élaboration du budget du lotissement nécessite que les crédits nécessaires soient inscrits au chapitre 11 pour un montant de 1 250 €.

**Adopté à l'unanimité**

➤ Convention CRMTL : la commune met à disposition gratuitement du CRMTL des locaux communaux (avec les fluides) depuis de nombreuses années. Elle permet ainsi à l'association de promouvoir le développement et l'accompagnement des pratiques artistiques en lien avec les musiques traditionnelles sur le territoire régional. Il y a donc lieu de renouveler la convention pour la période 2024/2027.

**Georges MAZEAUD, trésorier du CRMTL ne participe pas au vote.**

**Adopté à l'unanimité (- une abstention)**

\*\*\*\*\*

**QUESTIONS DIVERSES**

- ➔ Les travaux de construction des vestiaires du foot ont débuté
- ➔ Les travaux prévus en régie au lac sont en cours
- ➔ Des process vont être mis en place pour l'entretien des véhicules. Le parc est vieillissant et l'entretien doit être effectué avec plus de rigueur.
- ➔ Une prochaine réunion de la commission finances aura lieu très prochainement afin de comparer les offres de prêts(CRCA, Banque Postale et Caisse d'Epargne) pour l'emprunt à réaliser cette année. Les taux vont de 3,5 à 4 %

- ➔ Corrèze Ingénierie a réalisé l'étude du chemin piéton au Champ Nègre. Ils contrôleront également les travaux dans la mesure où ceux-ci se situent sur la route départementale. La route sera rétrécie de 0,50 m passant ainsi de 7 à 6,5 mètres de large. Le coût pour la commune est de 50 000 € HT.
- ➔ Un renouvellement des canalisations d'eau est prévue rue de la Brégade entre l'allée des Ribières et la sente du Picatard.
- ➔ Une prochaine réunion publique aura lieu le 30 mai. Nous sommes à la recherche d'une personne pouvant présenter le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) et ses conséquences....

Fin de la séance à 20 h 45